



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 38**Mis en ligne le : **22 OCT. 2024**

L'an deux-mille vingt-quatre et le dix-sept du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents :

M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI-
Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - M. PORTE - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET-
M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA -Mme BERTHOLLAZ-
Mme ROVARINO- M. MATHON - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M.
LICCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ -Mme PIOMBINO- M. LARLET- M.WAHARTE

Pouvoirs :

Mme NERSESSIAN à Mme CZURKA - M. OULIE à M. MERSALI - Mme ATTAFF à M. AMAR - Mme ROSADONI à
M. PIQUET - Mme CHAUVIN à Mme MICHEL- - M. JESNE à M. PORTE - M. DE SOUZA à Mme HAMOU-THERREY
- M. BOCCIA à M. ALLIOTTE

Absents : M. BORELLI**Secrétaire de séance :** M. Malick SAHRAOUI**CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES - ABROGE ET REMPLACE LA
DÉLIBÉRATION N°23-163****N° Acte : 5.3**

Délibération n°24-153

Considérant que le conseil d'administration est l'organe de délibération et de décision des lycées et collèges qui doit se réunir, à l'initiative du chef d'établissement, au moins 3 fois par an.

Considérant que ces conseils, présidés par le chef d'établissement, sont composés entre autres membres de 1 ou 2 représentants de la Commune siège de l'établissement.

Considérant la démission d'un élu du Conseil Municipal, membre de 2 Conseils d'Administration, il convient de modifier les membres des Conseils d'Administration du collège Henri BOSCO et du lycée Pierre MENDES FRANCE :

Dit que le Conseil d'Administration du Collège Henri BOSCO est composé de :

2 Membres titulaires : Mme CHAUVIN - Mme CUIILLIERE

2 Membres suppléants : Mme BERTHOLLAZ - M. MATHON

Dit que le Conseil d'Administration du Lycée Pierre MENDES FRANCE est composé de :

2 Membres titulaires : M. MERSALI - M. SAHRAOUI

2 Membres suppléants : M. MATHON -Mme CZURKA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Administration des lycées et collèges de Vitrolles :

CA Collège Henri BOSCO

2 Membres titulaires : Mme CHAUVIN – Mme CUIILLIERE

2 Membres suppléants : Mme BERTHOLLAZ – M. MATHON

CA Collège Henri FABRE

1 Membre titulaire : Mme CZURKA

1 Membre suppléant : Mme ROSADONI

CA Collège Simone de BEAUVOIR

2 membres titulaires : Mme CZURKA – Mme NERSESSIAN

2 membres suppléants : Mme CUIILLIERE – M. PIQUET

CA Collège Camille CLAUDEL

1 Membre titulaire : M. AMAR

1 Membre suppléant : Mme CHAUVIN

CA Lycée Pierre MENDES FRANCE

2 Membres titulaires : M. MERSALI – M. SAHRAOUI

2 Membres suppléants : M. MATHON – Mme CZURKA

CA Lycée Jean MONNET

2 Membres titulaires : M. MONDOLONI – Mme ROSADONI

2 Membres suppléants : M. PIQUET – M. AMAR

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 21/10/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

